

## Compte réunion du 5 mars 2021 :

Présents : MMES BERGER – DUBOIS MN - MM. DUCHIRON - LETANG - MMES GENETEIX - PHILIPPON – M. CAMUS - MME DUBOIS D - MM. CHAMBONNEAU - NADAUD.

### 1. Tarif du gîte :

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du gîte communal comme suit :

|  | 1 nuit  | 2 nuits  | Tarif semaine | Nuit supplémentaire |
|--|---------|----------|---------------|---------------------|
| Très haute saison<br>Du 24 juillet au 21 août  |         |          | 360,00 €      | 51,00 €             |
| Haute saison<br>Du 3 au 23 juillet<br>Du 22 au 28 août   | 90,00 € | 180,00 € | 300,00 €      | 43,00 €             |
| Moyenne saison<br>Du 3 avril au 2 juillet<br>Du 29 août au 25 septembre<br>Vacances de février,<br>Pâques, Toussaint et<br>de Noël | 60,00 € | 120,00 € | 200,00 €      | 28,00 €             |
| Basse saison<br>Autres périodes  | 60,00 € | 120,00 € | 200,00 €      | 28,00 €             |

Tarif des options :

- Location de drap : 10 € par lit
- Location linge de toilette : 6 € par personne
- Forfait ménage : 40 €
- Forfait électricité au-dessus de 30 KW par jour : 0,20 € le KW
- Caution : 300€

### 2. Convention fourrière :

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec la SPA et le montant de 0,63 € par habitant.

### 3. Employés communaux :

- Le Conseil Municipal décide que le taux de promotion pour les avancements de grades est fixé à 100% pour tous les grades et toutes les filières.
- Le Conseil Municipal décide de payer les heures supplémentaires que Melle Aubrun Cécile serait amenée à faire.

4. Création et utilisation d'un point d'eau au village de Viville à Dompierre  
les Eglises pour les services d'incendie et les agriculteurs